



*Ville d'Asnières-sur-Seine*

Le Maire d'Asnières-sur-Seine  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

## A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

Objet :  
Information n°5 sur la gestion du coronavirus

Madame, Monsieur, cher Parent,

Lors de son intervention télévisée d'hier soir, le Président de la République a décidé la fermeture des écoles et des crèches à compter du lundi 16 mars prochain et jusqu'à nouvel ordre, en raison du contexte sanitaire créé par le risque pandémique COVID-19.

Naturellement, nous appliquerons ces instructions pour protéger les enfants.

Toutefois, nous sommes conscients que cette décision aura des conséquences importantes sur votre vie quotidienne, vos activités professionnelles, vos obligations et votre organisation familiale.

Aussi, la Mairie d'Asnières-sur-Seine sera aux côtés des familles Asniéroises pour leur apporter l'aide et le soutien nécessaires. C'est pourquoi, j'ai demandé aux services municipaux de mobiliser toutes les ressources pour vous accompagner pendant cette période, dans le respect des recommandations communiquées.

### **1) Mise en place d'une plate-forme d'entraide pour la garde des enfants**

La Mairie d'Asnières-sur-Seine s'organise pour mettre en place une plate-forme internet sécurisée permettant une mise en relation des parents des enfants fréquentant la même école ou la même crèche.

Cet outil vise à faciliter la garde des enfants en s'appuyant sur des solidarités de voisinage.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Ville [www.asnieres-sur-seine.fr](http://www.asnieres-sur-seine.fr) pour obtenir les précisions utiles ou à contacter le 01.71.11.42.40 à partir du 16 mars 2020. La plate-forme sera disponible dans les meilleurs délais.

.../...

## 2) Mise en place d'un service de restauration exceptionnel

En lien avec notre prestataire chargé de la restauration scolaire, des paniers « pique-nique » seront proposés sur commande afin de faciliter l'organisation du déjeuner des enfants.

Pour en bénéficier, il faudra s'inscrire préalablement par courriel à [solidarite-covid19@mairieasnieeres.fr](mailto:solidarite-covid19@mairieasnieeres.fr). Les modalités pratiques de ce service seront précisées sur le site internet de la Ville : [www.asnieeres-sur-seine.fr](http://www.asnieeres-sur-seine.fr).

## 3) Dispositions spécifiques pour l'accueil des enfants des personnels soignants réquisitionnés

Le Gouvernement a décidé la réquisition des personnels soignants pour faire face à la crise. Il a également demandé aux Mairies de mettre en place l'accueil des enfants des personnels soignants en fonction de leur âge à la crèche ou à l'école. La Mairie d'Asnières-sur-Seine se mobilise pour assurer au mieux cette mission.

Les parents concernés pourront s'inscrire au 01.71.11.42.41 (crèches) et au 01.71.11.42.42 (écoles) de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 dès lundi 16 mars. L'accueil des enfants sera possible à partir du mercredi 18 mars prochain.

Par ailleurs, il nous serait possible d'accueillir tous les enfants (quelle que soit l'activité de leurs parents). Mais cela ne correspond pas au choix du Gouvernement.

## 4) Séjours et classes d'environnement

Il découle de l'interruption totale des activités scolaires décidée par le Gouvernement que tous les séjours scolaires en France et à l'étranger sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Nous réfléchissons à d'autres initiatives municipales destinées à compléter le dispositif déjà mis en place.

Vous pouvez compter sur la mobilisation des élus et de l'ensemble des services municipaux pour faire face à cette situation exceptionnelle.



  
Manuel AESCHLIMANN